

# **REGLEMENT DE CONSTRUCTION**

## **CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-ZÉNON**

**NOTE:** Ce règlement a été élaboré sous l'autorité de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il est donc conforme aux objectifs et dispositions particulières du Plan d'urbanisme de la Corporation municipale de Saint-Zénon et du Schéma d'aménagement de la Municipalité Régionale de Comté de Matawinie. Aussi, toute modification qui lui serait apportée ultérieurement à son entrée en vigueur devra s'effectuer en conformité avec ces outils de planification ou leurs amendements.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 213-91**

**ADOPTÉ LE 26 septembre 1991**

**ENTRÉ EN VIGUEUR LE 10 octobre 1991**

MODIFIÉ LE 8 mars 1995

MODIFIÉ LE 9 juillet 1997

MODIFIÉ LE 26 novembre 1997

MODIFIÉ LE 8 mai 2002

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

---

Murielle Richard  
Maire

---

Alain Saint-Vincent Rioux  
Secrétaire-trésorier